



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/1068
29 décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 29 DÉCEMBRE 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 9 mars 1995 (S/PRST/1995/10), dans laquelle le Président m'a demandé de continuer à tenir le Conseil pleinement informé de l'évolution de la situation au Burundi. À cet égard, je voudrais vous faire part de ma préoccupation profonde devant la persistance de la violence et la recrudescence des violations des droits de l'homme qui m'ont été signalées dans de récents rapports émanant du Haut Commissaire aux droits de l'homme, du Bureau de mon Représentant spécial à Bujumbura et d'autres sources.

À la fin de juin 1995, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Burundi, M. Paulo Sergio Pinheiro, s'est rendu dans le pays. Suivant ce qu'il rapporte, une guerre civile est prête à y éclater. La situation a continué à se détériorer depuis mai 1995 et se caractérise chaque jour par des meurtres, des massacres, des tortures et des détentions arbitraires. La situation des droits de l'homme "révèle une tendance de plus en plus marquée à un génocide de caractère socio-ethnique" et les auteurs de ces actes continuent de jouir de l'impunité.

À la suite de ses constatations, le Rapporteur spécial présente un certain nombre de recommandations visant notamment à consolider les institutions démocratiques, à réformer l'appareil judiciaire, à mettre en place une force de police nationale acceptée par les deux communautés et à déployer des observateurs des droits de l'homme.

La détérioration de la situation est soulignée par le fait que les organisations internationales, dont le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Programme alimentaire mondial et la plupart des organisations non gouvernementales, ont décidé récemment de réduire ou d'interrompre leurs activités au Burundi à la suite d'une série d'attaques violentes commises contre leur personnel et leurs biens. En outre, les frontières du Burundi avec le Zaïre et la République-Unie de Tanzanie sont restées fermées pendant plusieurs jours. Selon les informations récentes, une foule de plusieurs milliers de personnes s'est rassemblée aux alentours du palais présidentiel dans la capitale.

Dans ces circonstances, je crains fort que la situation au Burundi ne dégénère en violence ethnique de grande ampleur. Étant donné les graves conséquences qu'aurait une explosion de ce genre, je voudrais rappeler une fois encore les propositions que j'ai faites au Conseil de sécurité le 19 août 1994 et que j'ai réitérées dans mon rapport du 11 octobre 1994 (S/1994/1152).

Je suggérerais en particulier de maintenir au Zaïre, sous réserve de l'accord du Gouvernement de ce pays, une présence militaire capable d'intervenir rapidement en cas de détérioration soudaine de la situation, ce qui constituerait une mesure préventive propre à éviter une répétition de la tragédie rwandaise. Je proposais également de déployer un contingent de gardes, sur le modèle de ceux qui ont été envoyés en Iraq, pour protéger les équipes des organisations humanitaires, et de déployer des observateurs des droits de l'homme, comme l'ont recommandé le Haut Commissaire aux droits de l'homme, le Rapporteur spécial et plusieurs autres missions qui se sont rendues au Burundi.

Étant donné la détérioration de la situation, le Conseil de sécurité voudra peut-être examiner à nouveau mes propositions de déploiement préventif de personnel militaire et de gardes. Pour ce qui est du déploiement d'observateurs des droits de l'homme, j'ai le regret de vous informer que le Haut Commissaire aux droits de l'homme n'a pas encore été en mesure d'obtenir les fonds nécessaires à cet effet, malgré les nombreux appels qu'il a lancés à d'éventuels gouvernements donateurs.

Vu la gravité de la situation, j'ai demandé au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata, de se rendre immédiatement à Bujumbura, en tant qu'envoyé personnel, afin d'examiner avec les plus hautes autorités du Gouvernement les mesures qui pourraient être prises d'urgence afin de désamorcer la situation et de permettre aux organisations internationales de fonctionner efficacement. Je ferai connaître dès que possible au Conseil de sécurité les résultats de la mission de Mme Ogata.

Je voudrais enfin confirmer que mon nouveau Représentant spécial pour le Burundi, M. Marc Faguy, est parti pour Bujumbura le 28 décembre 1995 et prendra ses fonctions avec effet immédiat dès son arrivée le 30 décembre 1995.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
